

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2015

---

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 2954)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AC101

présenté par

M. de Mazières, M. Herbillon, M. Kert et Mme Genevard

-----

### AVANT L'ARTICLE 17

À l'intitulé du chapitre V, substituer au mot :

« supérieur »

le mot

« artistique ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il paraît important de traiter dans ce chapitre V, non seulement de l'enseignement supérieur mais également de l'enseignement artistique pour prendre en compte l'enseignement dispensé dans les conservatoires et les écoles de musique, danse ou théâtre.